

Association Rencontres Cinéma et Musique

« **CINEMUSICA** »

Cinema Le Fogata

20220 – L'ILE ROUSSE

Siret : 841 059 348 00018



COMPETITION DE COURTS-METRAGES ET DE CLIPS MUSICAUX 2025 REGLEMENT

La 8^{ème} édition du Festival LISULA CINEMUSICA se déroulera à l'Île Rousse du 14 au 21 octobre 2025. À cette occasion CineMusica organise sa 5^{ème} compétition de COURTS-MÉTRAGES sur le thème de la MUSIQUE.

L'appel à participation est ouvert aux courts-métrages de toute nature (fiction, documentaire, animation, expérimental...) à condition que la musique soit le thème majeur du récit ou l'âme du projet cinématographique.

CineMusica organise également sa seconde compétition de CLIPS MUSICAUX, qui se tiendra à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2025. L'appel à participation est ouvert exclusivement aux clips musicaux.

- CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour les courts-métrages seuls sont acceptés les films dont le thème, tel que défini dans le préambule ci-dessus, est la musique.

Seuls les films produits après le **1^{er} janvier 2023** peuvent participer.

Les courts-métrages de toutes nationalités peuvent participer, mais doivent impérativement être en langue française ou sous-titrés en français.

- INSCRIPTIONS

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire en ligne en utilisant la plateforme de l'Agence du Court-Métrage : www.filmfestplatform.com.

Toutes les informations nécessaires à l'inscription sont précisées sur le site.

La compétition est également ouverte aux étudiants des écoles de cinéma.

La date limite des inscriptions est le **20 juin 2025 pour les courts-métrages et le 8 juin 2025 pour les clips**.

- SÉLECTION COURTS-METRAGES

Seront pris en compte pour être visionnés, les films dont l'inscription aura été validée et qui auront été chargés sur la plateforme de l'Agence du Court-Métrage : www.filmfestplatform.com.

La compétition courts-métrages comporte 2 sélections : la sélection générale et la sélection jeune public.

Les 2 comités de sélection sont composés de professionnels et de membres de l'association CineMusica.

Les films peuvent entrer dans les 2 sélections sous réserve des critères suivants :

Pour la sélection générale **la durée du court-métrage ne doit pas excéder 20 mn** (titre et générique compris). La sélection comportera une douzaine de films.

Les candidats sélectionnés s'engagent à ne pas retirer leur film dès lors qu'ils l'ont inscrit.

Les décisions des comités de présélection et du jury officiel sont sans appel.

- SÉLECTION CLIPS MUSICAUX

La durée du clip ne devra pas excéder 6mn générique compris.

- FORMAT DE DIFFUSION

Le format de diffusion obligatoire si votre film est sélectionné est le **DCP non crypté sans KDM**.

Les sous-titres en français devront être incrustés dans l'image ou au format XML ou MXF.

- ENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Les modalités d'envoi ou de téléchargement des DCP seront envoyés par mail aux réalisateurs sélectionnés.

Les frais d'expédition des copies numériques sont à la charge des participants ainsi que les frais d'assurance et éventuellement de douane.

En cas de perte ou de détérioration durant la compétition, la responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée au-delà de la valeur de remplacement du support physique de la copie.

Si le DCP n'est pas conforme, il pourra être réalisé par le festival moyennant des frais dépendant de la durée du film.

- COMPÉTITION ET JURY

Les jurys sont essentiellement composés de professionnels du cinéma et de la musique et de la presse spécialisée.

Pour les courts-métrages, trois prix seront décernés :

Grand Prix du Jury

Prix du Public

Prix Jeune Public

+ éventuellement Mention Spéciale du Jury

Pour les clips musicaux, deux prix seront décernés :

Prix du Jury

Prix du Public

La remise des prix aura lieu à Paris au cinéma Max Linder, début novembre.

Grand Prix du Jury courts-métrages : 500€

Prix du Jeune Public courts-métrages : 200€

Prix du Jury Clips : 300€

Tous les films primés reçoivent un trophée.

CineMusica se réserve le droit de modifier la liste des prix et leurs dotations. Les lauréats s'engagent à faire la promotion du prix sur leur support de communication.

- DROITS

Le responsable d'un film inscrit à la compétition déclare être en possession de tous les droits (images, musiques, toutes œuvres utilisées dans le film ...) et autorisation de diffusion pour toute la durée du festival CineMusica + 3 projections publiques dans le cadre d'évènements créés par l'association CineMusica.

Le responsable garantit l'association CineMusica contre tout recours ou action juridique sur quelque fondement que ce soit, que pourraient lui intenter les auteurs ou leurs ayant-droit, producteurs, réalisateurs, acteurs, distributeurs, musiciens, et d'une manière générale toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation du court-métrage inscrit.

- RETOUR DES FILMS

Le retour des copies numériques est à la charge du participant (producteur, réalisateur ou distributeur) en joignant à l'envoi du film, une enveloppe, dûment affranchie, pour son retour via la poste.

- COMMUNICATION ET PRESSE

L'inscription à la compétition de CineMusica vaut autorisation d'utilisation des données et photos fournies lors de l'inscription, sans contrepartie pour les diverses publications imprimées ou en ligne du festival ou de la presse.

Cela vaut également pour l'utilisation d'extraits visuels ou sonores qui seraient utilisés dans le cadre de la promotion de la manifestation dans les différents médias.

- LITIGES

La participation au festival CineMusica, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisation du festival se réserve le droit d'annuler l'inscription, ou de prendre toute autre mesure en cas de non-respect du présent règlement

Pour tout litige, seuls les tribunaux français seront compétents

- Pour toute autre information : contact.cinemusica@gmail.com
- <https://www.cinemusica.fr/>
- Lisula CineMusica sur les réseaux sociaux

